

PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT



Direction départementale des territoires

Service Appui Connaissance et Sécurité des Territoires  
Cellule Risques

Affaire suivie par : Caroline RICHER

Tél : 03 84 58 86 32

Télécopie : 03 84 58 86 99

Courriel : caroline.richer@territoire-de-belfort.gouv.fr

Le Maire,  
Guy MICLO  
Le directeur départemental des territoires,

Belfort, le 22 avril 2020  
- aux Conseillers  
Municipaux de  
à 2014 et de 2020

Liste des destinataires in fine

INFORMATION IMPORTANTE  
ARRIVÉE EN MAIRIE le 23 avril 2020

**Objet :** Annonce de la concertation avec la population pour la révision et l'extension du Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) de la Savoureuse, du Rhône et de la Rosemontoise.

Madame, Monsieur, le Maire,

Votre commune est concernée par la révision et l'extension du plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) de la Savoureuse, du Rhône et de la Rosemontoise. Cette procédure est actuellement au stade de la validation du modèle hydraulique qui permettra de définir l'emprise de la zone inondable du futur PPRI (crue dite de référence).

Une première cartographie de l'emprise de la zone inondable (pour la crue historique de 1990 et celle de 2007) vous a été présentée par courrier et au cours de différentes réunions en juillet 2019, dans le cadre de la phase d'association. Vous aviez ensuite la possibilité de valider ces cartographies ou de demander des modifications jusqu'en août 2019.

Suite à cette phase d'association, une seconde cartographie de ces zones inondables vous a été transmise en décembre 2019. Elle était accompagnée d'un courrier indiquant les éventuelles modifications apportées sur votre commune et, le cas échéant, justifiant la non-prise en compte des demandes de modification.

Prochainement, démarrera la phase de concertation de la population pour présenter l'emprise des crues historiques modélisées. **Cette phase reposera sur la présentation des cartographies des zones inondables qui ont été transmises à votre commune en décembre 2019.**

Elle se déroulera du 7 mai au 15 juin. Durant cette phase, les habitants de votre commune auront la possibilité de prendre connaissance du rapport d'études et des atlas cartographiques disponibles sur le site des services de l'Etat ([www.territoire-de-belfort.gouv.fr](http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr) - article « Révision du Plan de Prévention du Risque Inondation du bassin de la Savoureuse – concertation du public » sur la page d'accueil), et de s'exprimer sur les cartographies des crues historiques établies par modélisation, par courrier, par courriel ou au cours d'entretiens téléphoniques. Les demandes de rendez-vous téléphoniques seront à adresser à l'adresse suivante :

[ddt-ppri@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:ddt-ppri@territoire-de-belfort.gouv.fr)



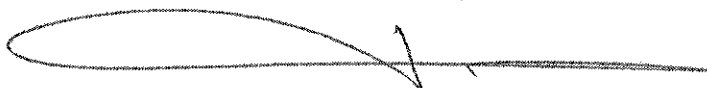
Veillez trouver en pièce jointe de ce courrier, un article annonçant les modalités de la phase de concertation pour l'extension et la révision du PPRI de la Savoureuse, du Rhône et de la Rosemontoise pour votre commune. Ces informations paraîtront prochainement dans l'Est Républicain. Cet article est également disponible en version modifiable sur le site des services de l'Etat. Vous pouvez utilement relayer cette information sur vos panneaux d'affichage, le site internet de votre commune et dans votre bulletin municipal. !!

Après ce cycle d'échanges avec la population, **les différentes demandes feront l'objet d'une analyse par notre prestataire en charge de l'étude.** Si nécessaire, une troisième version de la cartographie de l'emprise de la zone inondable pour les crues historiques de 1990 et 2007 sera produite et rendue publique, ce qui clôturera l'étape de validation du modèle hydraulique. Démarreront ensuite la cartographie de l'aléa inondation (hauteur et vitesse de l'eau) pour la crue de référence puis la cartographie des enjeux (zone urbanisée, zone à urbaniser, zone non urbanisée). Ces différentes étapes feront également l'objet d'une phase d'association avec les collectivités.

**J'attire votre attention sur le fait que la phase de concertation avec le public à venir ne constitue pas l'enquête publique préalable à l'approbation du PPRI, qui devra se tenir à l'issue de la réalisation du zonage réglementaire et du règlement.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires



Jacques BONIGÈN

## **PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION DE LA SAVOUREUSE, DU RHÔME ET DE LA ROSEMontoise MODALITES DE CONCERTATION AVEC LA POPULATION**

Un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) a pour objectif de contrôler et réglementer le développement de l'urbanisation en zone inondable et de préserver les champs d'expansion des crues, pour une crue dite de référence correspondant en général à la crue centennale, afin de ne pas créer de nouvelles situations à risques pour les personnes et les biens.

Le cours d'eau de la Savoureuse est aujourd'hui le support de deux PPRI respectivement approuvés en 1999 dans le Territoire de Belfort et 2004 dans le Doubs. Ces deux PPRI sont aujourd'hui en vigueur. Une révision-extension du PPRI de la Savoureuse, du Rhône et de la Rosemontoise a été prescrite en 2012 dont le périmètre concerne 22 communes du Territoire de Belfort et 4 communes du Doubs.

Cette révision est actuellement au stade de la validation du modèle hydraulique qui permettra de définir l'emprise de la zone inondable du futur PPRI (crue de référence).

La représentation de la crue de référence, la crue centennale, s'appuie sur un travail de modélisation à partir d'évènements passés connus : les crues de 1990 et 2007. Les préfectures du Territoire de Belfort et du Doubs organisent une phase de concertation de la population sur l'emprise des crues historiques modélisées. Elle se déroulera du 7 mai au 15 juin.

Pour participer à cette phase de concertation, les habitants de votre commune auront la possibilité de prendre connaissance du rapport d'études et des atlas cartographiques disponibles sur le site [www.territoire-de-belfort.gouv.fr](http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr) (article « Révision du Plan de Prévention du Risque Inondation du bassin de la Savoureuse – concertation du public » sur la page d'accueil), et de transmettre des questions, remarques et avis jusqu'au 15 juin 2020 par courriel à l'adresse suivante : [ddt-ppri@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:ddt-ppri@territoire-de-belfort.gouv.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires  
Service Appui Connaissance et Sécurité des Territoires  
BP 605  
8, Place de la Révolution Française  
90020 – BELFORT CEDEX

Des entretiens téléphoniques pourront également être organisés. Les demandes de rendez-vous seront à adresser à l'adresse suivante :

[ddt-ppri@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:ddt-ppri@territoire-de-belfort.gouv.fr)

**Pour en savoir plus sur la procédure de révision-extension du PPRI de la Savoureuse, du Rhône et de la Rosemontoise, rendez-vous sur le site [www.territoire-de-belfort.gouv.fr](http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr) (article « Révision du Plan de Prévention du Risque Inondation du bassin de la Savoureuse – concertation du public » sur la page d'accueil).**